

Maitrisons notre consommation en eau !



Les élèves de CM2 de l'école élémentaire Ponç d'Ortafà

L'Édito du maire

Chère Ortaffanencque et Cher Ortaffanenc,

L'équipe majoritaire du conseil municipal est totalement mobilisée pour que notre commune retrouve dans les meilleurs délais la sérénité et renoue avec le dynamisme qui l'a toujours caractérisé. Depuis maintenant un an, les dix membres qui composent ce groupe majoritaire œuvrent au quotidien pour l'intérêt général, sans oublier le respect dû à tous les Ortaffanencs.

Ortaffa doit obligatoirement continuer de s'embellir, de séduire de nouveaux habitants, enfin, prendre toute sa place au sein de notre territoire communautaire.

Pour le confort et la qualité de vie de nos plus petits, de leurs enseignantes et du personnel communal, l'extension de la maternelle est pratiquement terminée. Cet investissement de plus de 700 000 euros hors taxes a pu être réalisé sans augmentation des taux des impôts locaux, grâce aux soutiens sans faille de l'État, du Conseil Départemental, de la CAF et de notre Communauté de Communes.

Toutefois, avec la franchise que tout élu doit s'imposer, je reste conscient que la rigueur budgétaire et financière qui a été mise en place depuis avril 2022, doit encore perdurer.

Ces années passées aux responsabilités m'ont beaucoup appris au quotidien et m'ont permis d'acquérir l'expérience nécessaire. Malgré la complexité de la tâche, cette expérience associée à la compétence et la détermination, des conseillères et conseillers municipaux qui m'entourent, sont venus étayer ma volonté d'agir aux côtés des Ortaffanencs pour notre commune. Aussi, après quarante années passées au service de notre belle commune, le plus grand plaisir de ma vie publique, a été de réaliser, de construire, pour installer Ortaffa dans l'avenir.

Je ne me lasserai jamais de mettre au premier plan de mon action, tout l'égard que je dois à chacune et chacun de vous et selon l'éducation que j'ai reçue, oui, je continuerai de placer toujours l'humain au cœur de nos décisions municipales.

Enfin et pour conclure mon éditorial, je me permets de reprendre une citation de Molière qui me paraît correspondre à la situation que nous traversons :

« Tous les discours n'avancent point les choses. Il faut faire et non pas dire et les effets décident mieux que les paroles. »

Raymond PLA

L'Agenda Culturel :

Mai

Le 27 mai à 14h00 **Cinéma 4 Séances - 14h. - 16h. - 18h. - 20h.** **Salle Carignan - Espace Jean Latrobe**

Juin

Le 3 juin à 20h30 **Théâtre amateur « La porte à côté »** **Salle Carignan - Espace Jean Latrobe**

Le 10 juin à 14h00 **Cinéma 4 séances 14h. -16h. - 18h. - 20h.** **Salle Carignan - Espace Jean Latrobe**

Le 11 juin **Vide Grenier Inscription en mairie** **Parking - Autour de l'École Élémentaire**

Le 17 juin **Spectacle de Flamenco Association Jeun'Espoir** **Salle Carignan - Espace Jean Latrobe**

Le 23 juin **Feu de la Saint-Jean Association Jeun'Espoir**
Repas à 19h30

Directeur de la publication : **Raymond Pla**

Rédaction : Service communication de la commune

Crédit Photos : Service communication de la commune

Conception et réalisation : Service Communication de la commune

Édité par la Mairie d'Ortaffa - 19 rue du château - 66 560 Ortaffa

Si vous ne le recevez pas dans votre boîte aux lettres, n'hésitez pas à nous contacter. Ne pas jeter sur la voie publique

Les *Elus(es) du groupe majoritaire au conseil municipal de la commune d'Ortaffa interrogés individuellement lors de diverses rencontres apportent collectivement les réponses

Mesdames et Messieurs les élus du groupe majoritaire comment avez-vous découvert et réagi face à la situation financière dégradée de la Commune? »

En mars 2022, vote unanime du budget primitif 2022 pré-établi par l'ancienne Directrice Générale des Services puis appel de la préfecture signalant deux anomalies à régulariser avant la fin de l'exercice 2022. La nouvelle Directrice Générale des Services a pris contact avec le Service de Gestion Comptable d'Argelès-sur-mer afin de signaler ces deux anomalies et d'indiquer qu'une correction serait opérée dans les meilleurs délais.

Lancement d'une alerte de la part du Trésorier (en poste depuis janvier 2022) et du Conseiller aux décideurs locaux, impliquant un rendez-vous avec la nouvelle Directrice Générale des Services afin de la sensibiliser sur la mauvaise santé financière de la **commune**. Le Trésorier porte à la connaissance de la nouvelle Directrice Générale des Services le montant de l'endettement de la commune.

Le budget primitif 2022 voté, à l'unanimité, ayant un caractère non-soutenable, le Trésorier propose à la nouvelle Directrice Générale des Services de travailler conjointement sur une nouvelle élaboration budgétaire excluant tous les investissements fléchés pour cet exercice, à l'exception du projet de construction de l'extension de l'école maternelle (projet en cours). Un nouveau budget primitif est présenté le 17 mai 2022 lors de la séance du Conseil Municipal en présence de M. le Trésorier et de M. le Conseiller, aux décideurs locaux.

L'objectif de l'intervention des services de l'État était d'agir dans la transparence avec l'ensemble des Élus(es). En effet, nous avons organisé une réunion finances, en septembre 2020, en présence du Directeur Général Adjoint des Services de la Direction Générale des Finances Publiques, accompagné d'un banquier et aucun des Élus que nous sommes n'avaient mesuré, lors de cette réunion que la situation de la commune était préoccupante. Ce qui nous a d'ailleurs conduit à poursuivre les différents projets d'investissement.

Comment avez-vous réagi lorsque vous avez appris que ce groupe de 4 opposants, issus de la même liste, venait de se créer ?

Le plus sereinement possible. On peut sombrer dans la démagogie ou se donner les moyens de relever ce nouveau défi. La municipalité d'Ortaffa poursuit une stratégie de maîtrise des dépenses courantes de la commune, gage de la pérennité de sa santé financière et d'un non-recours à la fiscalité. Le budget tend résolument vers ces objectifs sans aucune hausse de la fiscalité en soutien aux revenus des ménages. La volonté de la municipalité est de maintenir son action en terme de services apportés à la population tout en achevant le projet de construction de l'extension de l'école maternelle (salle de motricité et restaurant scolaire).

Quelle a été votre ligne de conduite durant l'exercice 2022 ?

Immédiatement nous avons mis en place des actions correctives et engagé une démarche de rationalisation des dépenses et mis en place une méthodologie pour faire face. Nous sommes entrés dans une phase de recherche active de solutions pour maîtriser le budget. L'objet de cette recherche consistait à étudier quelles étaient les stratégies pouvant être privilégiées par la commune pour réduire les dépenses de fonctionnement. Travailler à la refonte des politiques d'achat, étudier l'ensemble des contrats en cours (téléphonie, photocopieur, parc informatique, maintenances diverses), renégocier les prestations, rechercher à réduire les dépenses de fluides et de consommables, l'extinction nocturne de l'éclairage public, réorganiser les services de la collectivité, redéfinir les missions des agents, mutualiser le personnel avec la Communauté des Communes ACVI, redéfinir des périmètres et des modes d'intervention, réduire des projets et des événements, se recentrer sur les compétences obligatoires, sans compromettre le volume et la qualité des services, chercher à céder de l'actif pour approvisionner la trésorerie.

Quelles sont les perspectives qui se dessinent pour 2023 ?

De la rigueur et de la constance, force est de constater que les efforts réalisés en 2022 par les agents municipaux ainsi que les membres de l'Assemblée délibérante, (enclin à la construction) ont permis de maîtriser la situation budgétaire et de clôturer l'exercice 2022, avec un petit excédent, ce qui, considérant le contexte local et national, est très encourageant.

De l'action et de l'innovation, il paraît important de poursuivre le travail engagé depuis plusieurs années en continuant de placer au centre de nos préoccupations d'Élus(es) le bien vivre-ensemble des administrés, en améliorant leur cadre de vie ainsi que la qualité du service public.

*Les élus(es) du groupe majoritaire aux cotés de Raymond Pla, le maire d'Ortaffa : Marie Pierre SADOURNY, Mathieu BAIGES, Marie-Pierre PINEAU, Michel BARCELO, Amélie DELMAS, Rémy DAVID, Xavier LOUGARRE, Vanessa LEBRETON, Mélanie COLLET

Finances

Budget Principal 2023 :

Le budget communal est l'acte fondamental de la gestion municipale. Il détermine pour chaque année civile les actions qui sont entreprises par la municipalité. Il est élaboré par le Maire en tant qu'autorité exécutive, puis présenté en Commission des Finances (le 15 mars 2023) pour une première validation des membres qui la compose.

Ensuite, il est adopté par le Conseil Municipal dans le respect des objectifs et des priorités de la politique municipale souhaitée.

Le Budget se compose de deux sections : **Fonctionnement et Investissement**

La section de Fonctionnement :

Les dépenses sont constituées majoritairement des dépenses courantes d'exploitation, de la rémunération du personnel, des participations et subventions (aides aux associations), et du remboursement des intérêts de la dette.

Les recettes sont constituées des impôts locaux, ainsi que des aides financières de l'État, des participations des administrés aux coûts des services (restauration scolaire, ...)

La section d'Investissement :

Cette section enregistre les opérations qui augmentent ou diminuent le capital de la Collectivité.

Cela correspond à la mise en œuvre du programme d'investissement décidé en conseil municipal et au remboursement du capital de la dette.

Les dépenses d'investissement concernent les acquisitions (matériel, mobilier ...) mais aussi la maintenance du patrimoine, les travaux importants, les programmes d'aménagement et le remboursement du capital de la dette.

Le financement des dépenses d'investissement est constitué de l'autofinancement, des subventions co-financeurs (État, Région, Département, Communauté des Communes ACVI, CAF) et de l'emprunt.

La liaison entre les deux sections est constituée par l'autofinancement qui correspond à l'excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement.

Capacité d'autofinancement de la Commune d'Ortaffa en 2023 : + 95 207,35 €

Le budget primitif 2023

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il s'agit d'un acte juridique qui prévoit et autorise des dépenses et des recettes.

Pour rappel, les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget. D'un côté, la section de fonctionnement assure la gestion quotidienne et la mise à disposition des services dont vous pouvez bénéficier, tout au long de l'année.

La section d'investissement, quant à elle, prépare l'avenir. Elle est liée aux projets qui feront varier durablement la consistance du patrimoine de la collectivité.

Notre priorité reste avant tout de faciliter la vie de tous en y intégrant la notion de bien-vivre et de proximité.

Présentation du budget primitif

La stratégie budgétaire voulue en 2023, réside dans le maintien de dépenses de fonctionnement rationalisées. Les investissements prévus pour cet exercice s'inscrivent dans la poursuite du développement harmonieux des équipements publics et demeurent étroitement liés à la recherche de financements auprès d'institutions partenaires.

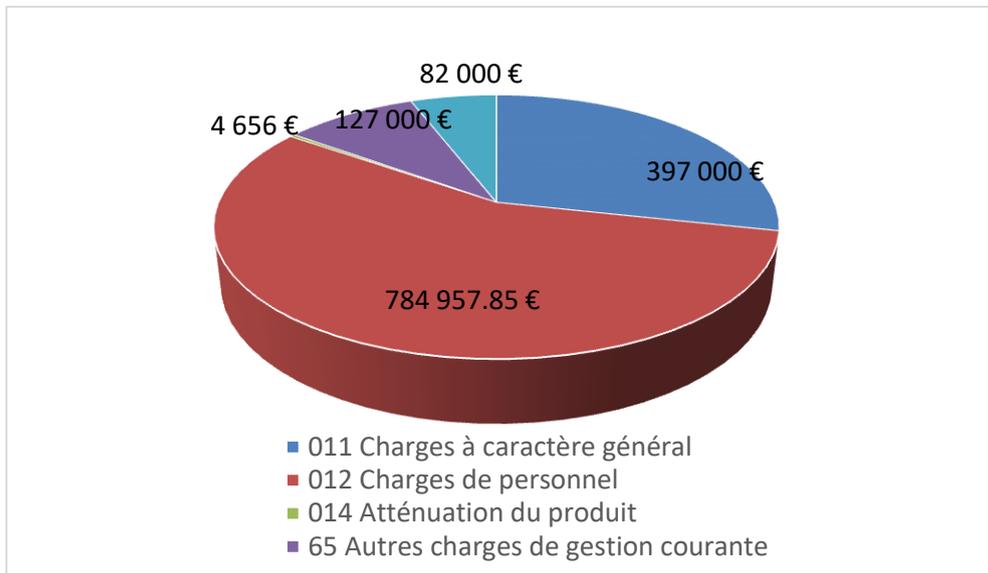
Le budget primitif a été voté lors de la séance du 30 mars 2023 (10 voix pour et 4 voix abstention).

La situation financière de la Commune découverte en mars 2022 a mis en évidence une gestion budgétaire inadaptée, avec un recours massif à l'emprunt pour le financement de nombreux projets qui auraient dû être différés et phasés.

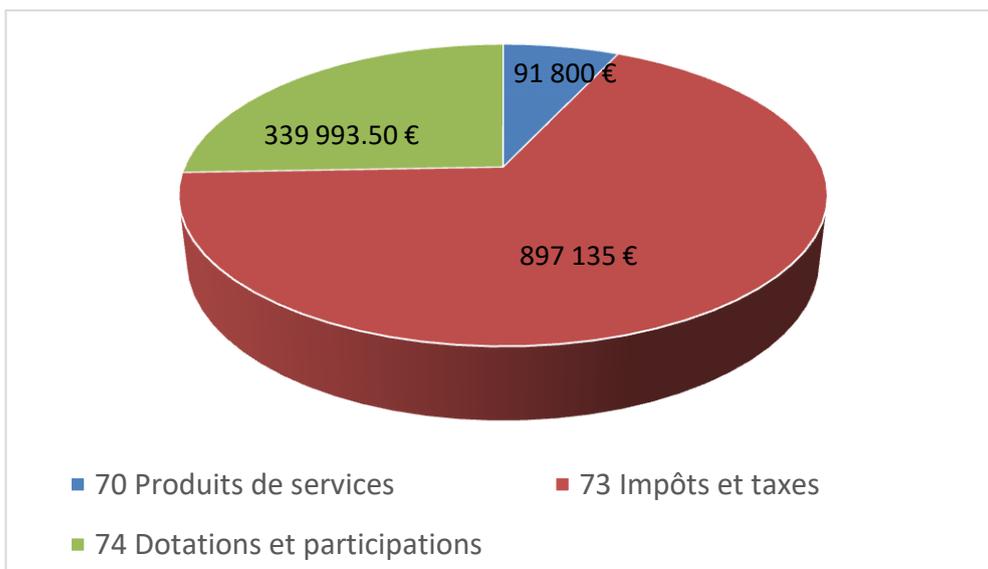
Ce constat d'erreurs d'interprétation commises dans un passé récent, montre à l'évidence que la capacité de détection précoce des situations de crise est un des enjeux majeurs pour les années qui viennent.

SECTION FONCTIONNEMENT :

- LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2023 :

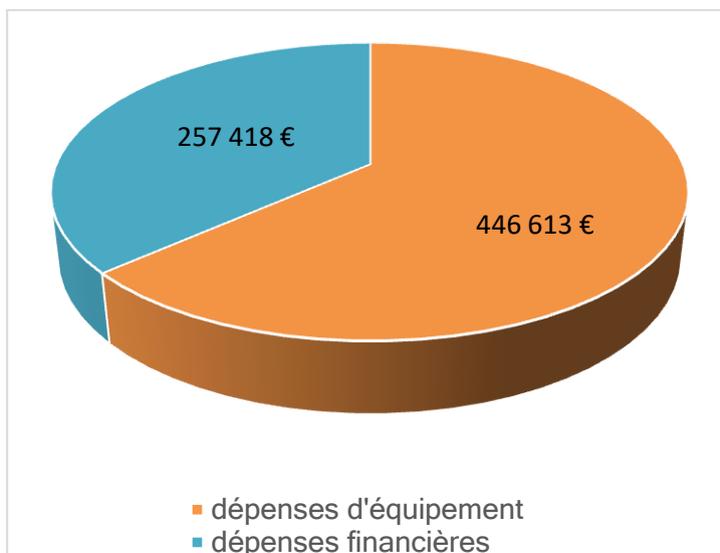


- LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2023 :



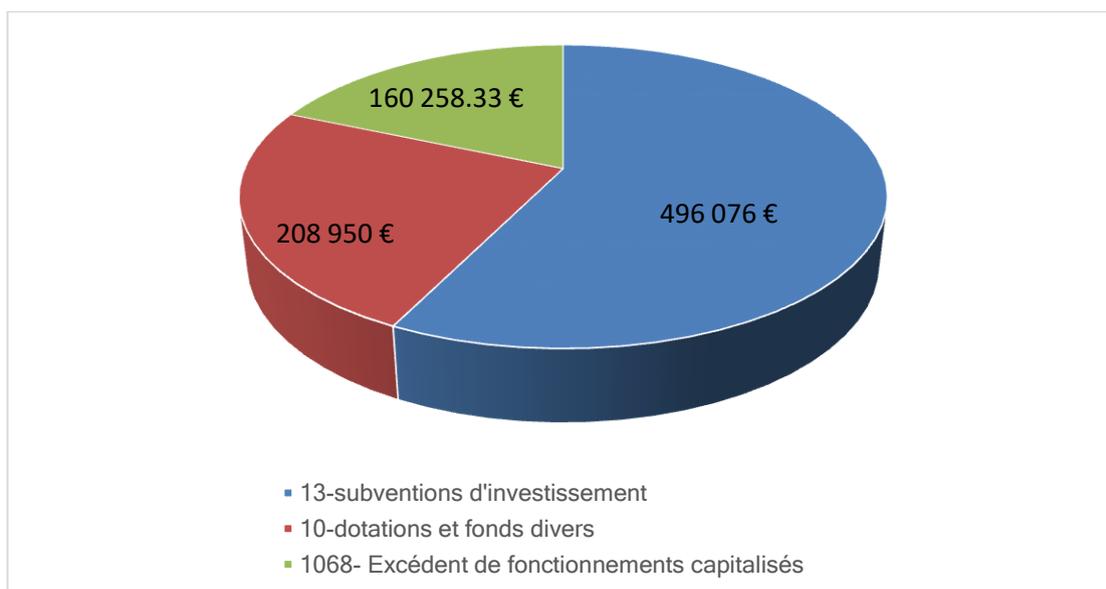
SECTION INVESTISSEMENT :

- LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2023 :



Le programme d'investissement 2023 prévoit la finalisation des travaux de l'extension de l'école maternelle avec la création, d'un restaurant scolaire, d'une salle de motricité ainsi que d'un espace accueil de loisirs.

- LES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2023 :



Présentation du Budget Primitif

- Poursuite de l'investissement prioritaire (extension école maternelle)
- Maîtrise des dépenses courantes en fonctionnement
- Aucune hausse de la fiscalité en 2023

FISCALITE LOCALE : LES TAUX D'IMPOSITION 2023

Le taux de la taxe sur le foncier bâti résulte de la fusion entre le taux communal (24.63 %) et le taux départemental (20,10 %) dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. La taxe d'habitation sur les résidences secondaires reste inchangée

L'objectif fixé par l'équipe municipale est cette année, une nouvelle fois, atteint, aucune augmentation des taux d'imposition pour 2023.

- Taxe foncière sur le **bâti** : 44.73 %
- Taxe foncière sur le **non bâti** : 55.25 %

Toutes ces données sont consultables en mairie.

Petite enfance - Jeunesse

Projet Éducatif de territoire (PEDT) de la communauté de communes ACVI pour le secteur Bages, Ortaffa et Elne.

Rappelons tout d'abord que le PEDT est un outil de collaboration impliquant les différents acteurs éducatifs de nos trois structures : l'éducation nationale, les écoles, l'accueil de loisirs. Il permet d'élaborer l'état des lieux de nos ressources, puis de définir des objectifs communs ou complémentaires, dans l'intérêt des enfants et dans les différents temps de la semaine.

La première réunion du comité de pilotage s'est réunie le 29 novembre 2022 pour présenter le PEDT, ses objectifs, et élaborer un diagnostic pour l'identification des besoins et des ressources pour notre territoire.

Un travail en atelier a permis de lister les ressources associatives et les équipements culturels et sportifs, mis à notre disposition. Les fondations de ce PEDT se dessineront donc dans les mois à venir grâce à l'implication de l'ensemble des acteurs avec comme volonté première, la nécessité de veiller à l'épanouissement de nos enfants.

Culture et Loisirs

Inauguration de la rue de la laïcité.

Vendredi 9 décembre, dans le cadre de la Journée Nationale de la Laïcité, la rue de la Laïcité a été inaugurée à Ortaffa.

Raymond Pla, Maire d'Ortaffa, Marie-Pierre Sadourny, Vice-Présidente du Conseil Départemental, Présidente du GESA, Groupe d'Études Sociétales et Actions, Mathieu Baiges, adjoint, Peggy Pitaval, directrice académique adjointe, Michel Bartes, Président de la Ligue de l'Enseignement, Patrick Marcel, Président CDAL - Comité Départemental d'Actions Laïques, Carmen Esclopé, Présidente des DDEN, Délégué Départemental de l'Éducation Nationale, Remi Landry, Président de la FCPE - Fédération Conseil des Parents d'Élèves, Philippe Pelissier enseignant à l'école élémentaire Ponç d'Ortaffa et le conseil Municipal des Jeunes, ont dévoilé la plaque du nom de la rue.

La Présidente du GESA a remercié la Commune d'Ortaffa d'avoir accepté cette inauguration, la communauté éducative pour son engagement sans relâche, le conseil municipal des jeunes et toutes les personnes et associations pour leur présence, elle a rappelé qu'en décembre 2020, toujours avec le GESA nous avons planté un arbre de la laïcité dans chaque école de la commune. Les valeurs de la laïcité, sont rappelées dans « La loi du 9 décembre 1905 a instauré la séparation des églises et de l'État, garantissant à la fois la neutralité des services publics et le respect des croyances de chacun. De nombreux représentants d'associations ont participé à cette manifestation qui s'est conclue par l'inauguration d'expositions sur la laïcité, et d'une conférence animée par Didier Molines à la salle des mariages de l'espace Jean Latrobe.

Journée Internationale des droits de la femme

Chaque année depuis le 8 mars 1977, date à laquelle l'ONU lançait la Journée Internationale des droits des femmes, de multiples animations sont organisées à travers le territoire national. L'actualité en Afghanistan, en Iran et aux Etats-Unis pour ne citer que ces pays, nous fait comprendre que les droits des femmes ne sont jamais acquis.

A l'échelle de la commune d'Ortaffa, c'est une lutte que nous menons, au quotidien avec engagement et fermeté, avec les élues et les élus du Conseil Municipal, il est plus que jamais nécessaire de rappeler que les droits des femmes ne sont pas des options facultatives ou discutables.

Cette année encore, pour la 3^e édition des Semaines des Droits des Femmes, plusieurs événements ont été organisés :

Accrochage de la toile « El Trobador » signée par Charles Joubert offert à la commune par sa nièce. *Toile visible au 1^{er} étage de la mairie.*

Vernissage de l'exposition « Notre Matrimoine » exposition conçue par Clara Magazine et Femmes Solidaires *issue du pôle ressources Égalité du Département des Pyrénées-Orientales.*

Concert de la Chorale de l'École de Musique « Orta'fa'dièse.

Projection du film par Cinémaginaire : « Une affaire de Femmes » de Claude Chabrol (1988).

Un troisième âge plein d'avenir

L'action municipale en faveur du troisième âge est gérée par le Centre Communal d'Action Sociale - CCAS - de la commune.

Il regroupe toutes les activités et services concernant les personnes retraités ou âgées de plus de 60 ans. La commune mène sans cesse une réflexion sur l'évolution des attentes des séniors en matière de maintien à domicile, de conseils de santé ou encore de divertissements.

Ateliers Informatiques seniors

Se familiariser avec les nouvelles technologies : le CCAS d'Ortaffa propose aux seniors de sa commune des ateliers numériques gratuits depuis mai 2022 : il s'agit ainsi de favoriser leur autonomie, de développer les services et de lutter contre l'isolement. Ces ateliers sont animés par une formatrice professionnelle, et ont lieu une fois par semaine, le jeudi.

Ces ateliers permettent de découvrir l'ordinateur, internet, et d'autres outils numériques. L'objectif est de sortir les seniors de leur isolement et faciliter les liens intergénérationnels. Après avoir découvert ces outils, la formatrice accompagne sur les usages que les seniors peuvent en faire. Les champs d'action sont nombreux, que ce soit pour les loisirs (trouver un programme télé, une recette de cuisine...), rester en contact avec la commune, la famille, les amis, ou pour faciliter les démarches administratives (CAF, impôts, Cesu, gaz, etc...)

En 2023 les Ortaffanencs ont toujours la possibilité le jeudi, de s'initier à l'informatique et de bénéficier de l'ensemble des autres possibilités offertes par le numérique. Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Ortaffa en partenariat avec le Conseil Départemental, et l'État proposent à raison d'une journée par semaine un programme d'initiation ou de perfectionnement.

Dans la commune, ce sont plus d'une quarantaine de personnes depuis qui ont pu s'y inscrire et y participer par groupe. Le meilleur moment, soyez en certain, c'est quand les progrès vont bon train grâce à des exercices pratiques en ateliers qui peuvent être révisés, en autonomie, à la maison.

Grâce à l'équipement fourni lors de chaque séance, le maniement d'une souris et autres clics qui permettent de surfer sur la toile n'ont plus de secret pour ces érudits. Ils savent désormais échanger des photos par e-mail, mais aussi communiquer à distance en visio-conférence.

Ou de façon plus académique, ils maîtrisent à l'issue de leur apprentissage leurs droits ainsi que leurs devoirs en matière de démarches administratives. Ils peuvent désormais accéder à leurs données personnelles en ligne et les mettre à jour de façon continue.

Goûter spectacle des aînés

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et la junior association « Jeun'Espoir » avec l'appui de la municipalité, ont souhaité réunir nos aînés pour un goûter spectacle de fin d'année.

Ce sont près de 80 convives qui se sont ainsi retrouvés le 10 décembre à la salle Carignan de l'Espace Jean Latrobe. Raymond Pla, le Maire, a prononcé quelques mots de bienvenue, et a accueilli avec un plaisir, non dissimulé les nombreux participants.

Prix de la MSA pour la Junior Association « Jeun'Espoir » :

Les jeunes ont remporté le second prix départemental de l'appel à projet de la MSA. Ils vont réaliser des flyers au collège d'Elne avec une intervenante de l'association : « il faudra leur dire » afin de sensibiliser les adolescents aux droits de l'enfant et aborder des sujets comme la maltraitance.

De plus, ils ont remporté le quatrième prix grâce au projet « jardin intergénérationnel » qui sera développé dès que les mesures de restriction en eau seront levées.

Les jeunes profitent de ce bulletin municipal pour faire un appel à la mémoire de population ! Ils envisagent de travailler sur le montage d'une exposition photos « Ortaffa Autrefois ». Aussi, ils aimeraient collecter des anecdotes, des témoignages...

Si vous souhaitez participer et les accompagner dans la réalisation de ce projet rapprochez-vous de l'animatrice Clarisse au point jeune (en bas de la salle venise) le mercredi de 14h à 18h ou le vendredi 16h30 à 19h00.

Les jeunes vous remercient de l'intérêt que vous leur porterez, pour cette action.

Animation dépistage visuel par des opticiens mobiles

Le mardi 30 mai, une animation GRATUITE de prévention en santé visuelle d'environ 30 à 45 minutes sera organisée par Séverine Carriet, opticienne mobile.

Ce temps sera également l'occasion de proposer un atelier de dépistage visuel, si vous souhaitez faire un petit bilan afin de savoir si votre vue a évolué, vous serez cordialement accueilli.

Pour plus de renseignements ou pour vous inscrire, rapprochez-vous de l'accueil de la Mairie au 04.68.22.17.08

Hommage à Claude SALONI

Le jeudi 15 décembre 2022, nombreux furent celles et ceux qui accompagnèrent dans sa dernière demeure, notre ami, Claude Saloni, Président du comité de la section des anciens combattants PG CATM, de la Croix Rouge, du comité du Souvenir Français de notre village depuis 1971.

La nombreuse assistance et la famille du défunt étaient accompagnées par le Président Départemental des anciens combattants PG CATM, par la Présidente Départementale de la Croix Rouge, du Président de secteur des anciens combattants, et de dix-huit drapeaux représentant le monde combattant du département.

Tous connaissaient et reconnaissaient avec sincérité l'incroyable dévouement auprès des anciens combattants, des enfants et des démunis depuis des dizaines d'années.

Personnage incontournable d'Ortaffa, son rôle majeur dans la vie de sa commune n'était plus à démontrer. Pendant également plusieurs décennies, il relayait inlassablement l'actualité du village dans les colonnes de L'Indépendant. Omniprésent aux côtés des élèves de l'école auxquels il transmettait avec fierté et passion, le devoir de mémoire. Claude Saloni était l'un des piliers de la citoyenneté d'Ortaffa. "Servir et donner" deux verbes qui résumaient le quotidien de Claude Saloni. Un engagement sans faille.

Nous renouvelons à son épouse Denise et à sa petite fille Sylvie, nos plus sincères condoléances.



VIE COMMERCANTE

Le Cellier de Georges

L'équipe du Cellier vous accueille désormais aussi en terrasse, jusqu'à 20h00.

Tous les jeudis, de 8h00 à 12h00, le charcutier « le Porc des Aspres » propose des produits locaux.

Ouvert du mardi au vendredi de 7h15 à 12h15 et de 16h15 à 19h15, le samedi 8h00-12h15, et de 16h15-19h15 & le dimanche puis les jours fériés 8h- 12h15

Numéro téléphone : 06 83 98 48 68

Instagram : cellierdegeorges66

Au Pied des Vignes

En remplacement de M. et Mme MARGAIL que nous remercions chaleureusement pour leurs bons loyaux services pendant de nombreuses années, depuis décembre 2022, M. et Mme RESPLANDY œuvrent pour maintenir une dynamique au niveau des commerces de proximité.

Avec la partie boulangerie avec différentes sortes de pains, pains spéciaux, sandwichs, quiches, paninis, viennoiseries, pâtisseries ainsi que la partie traiteur avec tous les jours un plat du jour, sauf le jeudi puis sur commande des plateaux de charcuterie, pinchos, paella, fideua.

Vente du journal l'indépendant.

Commerce ouvert tous les jours, de 7h00 à 13h00 et de 16h00 à 19h00, ainsi que le dimanche de 7h00 à 13h00.

Numéro de téléphone : 06 86 14 83 86

Page Facebook : au pied de vigne

Site internet : www.aupieddevigneortaffa.fr

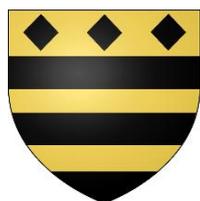
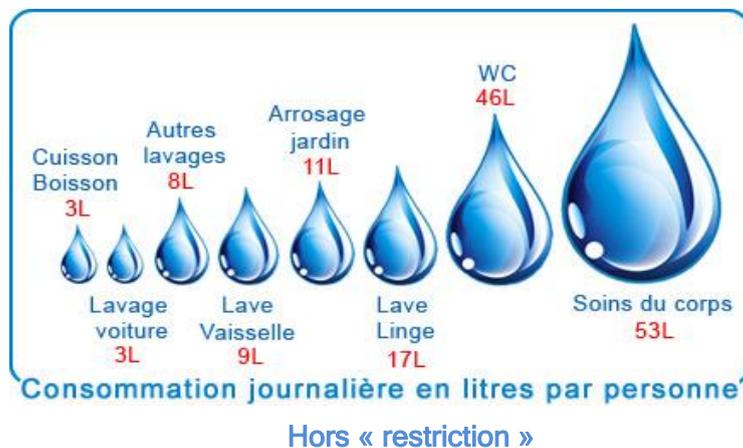
SECHERESSE : MESURES IMPERATIVES A SUIVRE

Notre Département est placé, en alerte renforcée, considérant la sécheresse des sols, la situation est grave et inédite. Aussi, Monsieur le Préfet a dû prendre un arrêté portant sur la mise en place de mesures de restrictions provisoires de certains usages de l'eau liées à l'état de la ressource superficielle et des nappes souterraines (Arrêté Préfectoral n° DDTM/SER/2023 054-0001 du 23 février 2023, puis Arrêté Préfectoral n° DDTM/SER/2023-129 du 9 mai 2023)

L'ensemble des administrés sont appelés à optimiser leur consommation en eau, à éviter le gaspillage que l'eau soit destinée à un usage privé ou bien professionnel.

**NOUS AVONS
TOUS
NOTRE PART DE
RESPONSABILITE**

**N'OUBLIONS
PAS !**



Plan d'action d'urgence et de responsabilité face à la sécheresse Charte d'engagement municipale

La situation de sécheresse est d'une intensité sans précédent dans l'histoire récente du département. Les Pyrénées-Orientales sont le seul département à ne pas avoir levé les mesures de restriction sur l'usage de l'eau depuis le printemps 2022 et ces restrictions ont récemment été renforcées compte tenu de la situation. Dans ce contexte, et afin d'éviter de nouvelles restrictions d'accès à l'eau qui pourraient avoir des conséquences dramatiques, il est indispensable d'accentuer les économies d'eau par un effort collectif de l'ensemble des usagers : particuliers, entreprises, collectivités locales.

Notre commune, consciente de ces enjeux et de l'urgence de la situation, s'engage dans cet effort collectif.

Pour cette raison, le conseil municipal de la commune dans sa séance du 30 mars 2023 a décidé de prendre 9 engagements :

1. Signaler aux services de l'État et au(x) gestionnaire(s) de l'eau, toute difficulté éventuelle concernant la disponibilité de la ressource afin de préparer la continuité de l'alimentation en eau potable
2. Déclencher dans les meilleurs délais un plan d'économies maximales sur l'ensemble des équipements et bâtiments de la commune, par exemple sur la gestion des piscines municipales, des bâtiments communaux et des centres de loisirs, tout en respectant, le cas échéant, les mesures de restriction
3. Lancer une concertation territoriale avec la population, les acteurs économiques, associatifs ou sportifs pour rechercher des économies d'eau supplémentaires et les mettre en œuvre dans le cadre d'un engagement volontaire
4. Conduire des opérations d'information à destination de la population et des touristes sur les restrictions applicables et sur les gestes d'économie (affichage municipal, flyers, réunions publiques, réseaux sociaux communaux, bulletins d'information communaux, etc.)
5. Inciter à la bonne mise en œuvre par les particuliers des restrictions prévues par les arrêtés préfectoraux et si nécessaire, en adéquation avec les moyens techniques et humains de la commune, reprendre les dispositions de l'arrêté préfectoral dans un arrêté municipal
6. Participer aux échanges d'informations avec les administrations en charge de la régulation des usages de l'eau
7. Mettre en place, ou aider à la mise en place, des récupérateurs d'eau de pluie et tout système individuel d'économie d'eau potable là où c'est possible
8. Afficher à la mairie et dans les principaux espaces publics le logo « Ma commune s'engage. Economisons l'eau ! »
9. Désigner un élu référent « eau » en la personne de **Michel BARCELO**.

Le nouvel arrêté préfectoral portant sur les restrictions d'usage de l'eau, du 9 mai 2023 prévoit :

Niveau de restriction :

Le tableau sécheresse joint à l'arrêté fait apparaître 2 niveaux de restriction sur certaines communes (Argelès-sur Mer, Port-Vendres, Banyuls-sur-Mer, Collioure, Cerbère, Ortaffa, Elne). Il faut comprendre que les usages d'agrément (particuliers et collectivités) sont soumis au niveau de crise alors que les usages agricoles et industriels sont soumis au niveau d'alerte renforcée.

Arrosage des jeunes plants :

L'arrosage des jeunes plants (moins de 2 ans) **est autorisé la commune s'étant engagée dans la charte « économie d'eau »**, mais seulement entre 20h et 2h et avec une quantité d'eau de maximum 20% des volumes habituels, et avec mise en place d'un paillage végétal.

Arrosage des potagers :

La Commune s'étant engagée dans la charte « économie d'eau » **par arrêté municipal autorisera l'arrosage des potagers mais uniquement 2 jours par semaine et de 20h à 2h**. Cependant l'eau d'arrosage de ces potagers ne devra pas être prélevée dans un canal d'irrigation.



Liberté
Égalité
Fraternité

Principales mesures de restriction en eau à respecter dans les Pyrénées-Orientales

Niveau : Crise



Mesures d'interdiction des usages



Interdiction

d'arroser les pelouses, potagers, massifs fleuris, espaces verts, rond-points

Dans les communes mettant en œuvre un plan d'action fondé sur la charte d'engagement, le maire peut autoriser l'arrosage des potagers à raison de deux jours par semaine, entre 20h et 2h du matin et hors canal d'irrigation.



Interdiction

d'arroser les terrains de sport

Sauf sur un terrain par installation et sur les terrains de compétition nationale.



Interdiction

d'arroser les golfs
Sauf avec de l'eau issue d'un processus de réutilisation.



Interdiction

de nettoyer les surfaces imperméabilisées : terrasses, façades et voiries

Sauf en cas de travaux.

Balayeuses laveuses automatiques autorisées.



Interdiction

de nettoyer les véhicules à domicile et de laver les bateaux

Fonctionnement des stations de lavage avec système de recyclage de l'eau (minimum 70%) autorisé.



Arrêt des prélèvements agricoles
Sauf pour la sauvegarde de l'outil de production dans des conditions prévues par l'arrêté.



Interdiction de faire fonctionner les fontaines



Interdiction d'utiliser les douches de plage



Interdiction de remplir et faire l'appoint en eau des piscines à usage privé

Pour tous les usages : l'utilisation d'eau de pluie, d'eau de mer et des eaux issues du recyclage manuel des eaux domestiques n'est pas concernée par les mesures de restriction.

Toutes ces mesures font l'objet de contrôles réguliers

VIE MUNICIPALE - ADMINISTRATION

Actualités municipales

Du changement au sein du conseil municipal :

Deux conseillers municipaux ont préféré se mettre en retrait et ont démissionné de leur poste pour des raisons personnelles et ou professionnelles :

Yannick Morgen dont c'était le premier mandat, a quitté ses fonctions, à compter du 19 octobre 2022.

Julie Ballaneda, élue depuis 2014, a quitté ses fonctions, à compter du 26 décembre 2022.

Un grand merci à eux deux pour tout le travail accompli.

Le principe veut que les démissionnaires soient remplacés par les candidats suivants sur la liste présentée aux élections.

C'est donc Amélie Delmas et Rémy David qui sont les nouveaux conseillers municipaux. Bienvenue à eux deux.

Monsieur le Maire démet de ses fonctions le 4ème Adjoint de la Commune :

Monsieur André GIRBAL disposait d'une délégation de fonctions qui lui a été attribuée, en vertu d'un arrêté du Maire n° 2020/24, en date du 2 Juin 2020, pris sur le fondement des dispositions de l'article L. 2122-18 du code général des collectivités territoriales. Cette délégation de fonctions a été abrogée, le 3 janvier 2023.

Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)

Éduquer les enfants au travers de nouvelles instances démocratiques adaptées afin qu'ils deviennent des citoyens responsables, conscients de leurs droits et de leurs devoirs, est un axe fort du projet municipal d'Ortaffa. Il permet aux jeunes élu(e)s d'être acteurs et actrices du bien commun, à travers la création, la proposition et la mise en œuvre de projets au service de la jeunesse de la commune. Il représente l'opportunité d'un dialogue entre les jeunes élu(e)s et élu(e)s locaux afin de proposer des améliorations pour le territoire sur lequel ils vivent.

Être élu-e au CMJ, c'est avant tout :

- Découvrir le fonctionnement d'une collectivité et ses missions de service public,
- Développer sa pensée critique et donner du sens aux actions proposées,
- S'impliquer dans la vie de sa commune et développer le partenariat,
- Entretenir le devoir de mémoire et participer aux commémorations.

L'élection du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) a eu lieu le 14 octobre 2022. Deux listes : "Les étoiles d'Ortaffa" et "Ortaffa Catalogne".

Après une campagne auprès de toutes les classes durant laquelle chaque liste a présenté ses différents projets, l'ensemble des élèves de l'école a voté. C'est la liste "Les étoiles d'Ortaffa" qui a été élue avec 53,1 % des voix.

Onze élèves de CM2 ont ainsi été désignés pour former le Conseil Municipal des Jeunes. Ils mettront en œuvre leurs projets : l'installation d'hôtels à insectes dans le village, l'organisation d'un bal de fin d'année à l'école, l'installation de porte-manteaux dans les toilettes de l'école et une sensibilisation aux gestes à mettre en œuvre pour maintenir un certain niveau d'hygiène dans les sanitaires.

Commémoration du 8 mai 2023

Le 78ème anniversaire de la victoire du 8 mai 1945 a été honoré avec la nouvelle présidente des Anciens Combattants et du Souvenir Français, Sylvie Carbo, les portes drapeaux, en présence du Conseil Municipal des Jeunes, de Marie-Jeanne Asoni Directrice de l'école élémentaire, des Sapeurs-Pompiers, et d'un public nombreux.

Le 8 mai est une date symbolique, célébrée dans toutes les communes. Lors de cette journée, l'ensemble des événements de la Seconde Guerre mondiale est commémoré : aussi bien la victoire des Alliés que la fin de l'oppression nazie en Europe. Aujourd'hui, c'est aussi l'occasion d'un message à transmettre en faveur de la lutte pour la liberté et la démocratie. Cette cérémonie a suscité, une vive émotion.

La prochaine cérémonie commémorative aura lieu le 18 juin 2023.

« Outre un lieu de réflexion, le CMJ est aussi un lieu de formation des jeunes qui, on l'espère, auront la volonté de poursuivre leur engagement citoyen à l'avenir et, peut-être, devenir un jour élu.
C'est aussi une communauté de jeunes qui restent engagés, même après la fin de leur mandat. »

Raymond Pla
Maire d'Ortaffa

Libre expression

Conformément au code général des collectivités territoriales et au règlement intérieur voté par le Conseil Municipal, un espace de libre expression est réservé aux différents groupes municipaux et prend en compte les articles parvenus au service communication de la commune suivant les modalités définies par le règlement intérieur.

Emplacement réservé aux élus du groupe Municipal « Démocratie Municipale pour Ortaffa »

Le timbre-poste de « Démocratie municipale pour Ortaffa »

L'espace d'expression attribué au groupe minoritaire DMO dans le bulletin municipal est manifestement insuffisant pour nous permettre d'exprimer une analyse argumentée sur la gestion et le fonctionnement de la commune. Le maire a en effet attribué 430 signes, espaces compris, à chaque conseiller municipal d'opposition, sans parvenir à expliciter son mode de calcul. Cette disposition arbitraire est contraire à la législation en vigueur et à la jurisprudence qui précisent que « l'espace réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale doit présenter un caractère suffisant et équitable ». Représentant 28 % des membres du Conseil municipal (4 conseillers sur 14), nous considérons que l'exiguïté de la place qui nous est allouée, s'apparente à une volonté de censure.

C'est pourquoi nous sommes contraints d'imprimer notre propre information bientôt disponible dans votre boîte aux lettres et sur notre page Facebook.

Gestion hasardeuse sans vision à long terme, manquements réglementaires et éthiques répétés, dérapage budgétaire, situation financière très fragile, dette, urbanisme sans plan d'ensemble, artificialisation des sols non maîtrisée, lettres et appels téléphoniques anonymes, menaces...

Au-delà de ce constat que nous ne pouvons cautionner, vous saurez tout sur nos recours, nos projets, nos réalisations, et la ténacité qui nous anime dans le seul intérêt du village pour plus de transparence et une gestion municipale sincère et cohérente avec nos moyens, plus participative et citoyenne !

Suivez-nous sur Facebook « Démocratie municipale pour Ortaffa »

Contact : democratie.municipale.ortaffa@gmail.com



Le très haut débit arrive à Ortaffa

Le Conseil Départemental a décidé de déployer un réseau public très haut débit afin que 100 % des communes du territoire puissent avoir accès à la fibre. Il a en effet voulu construire un réseau proche des habitants, qui réponde au mieux à leurs attentes. Le réseau Très haut débit du Département, est en cours de déploiement sur la commune d'Ortaffa. Les chantiers s'ouvrent au fur et à mesure dans les quartiers : selon leurs spécificités, ceux-ci pourront durer de quelques semaines à plusieurs mois.

Le haut débit en quelques questions :

Ortaffa dépend pour la mise en service de la fibre du Nœud de Raccordement Optique (NRO) de Bages. Ce local regroupe tous les équipements nécessaires au portage du service. Ce NRO va alimenter 3 Sous-Répartiteurs Optiques (SRO) qui couvrent chacun environ 500 à 600 prises.

Une fois le réseau de transport construit, « La distribution » sera déployée pour amener la fibre par habitat, depuis le SRO vers un boîtier de branchement qui se trouve soit dans une chambre télécom « Orange » ou "Numerique66" soit sur un poteau « Orange ou Enedis ou Numérique 66 » soit en façade.

Qu'est-ce que la fibre va apporter ?

Une connexion et des téléchargements 100 fois plus rapides pour tous les utilisateurs d'un même foyer
La TV en haute définition

La possibilité de travailler à distance efficacement

Qui fait quoi ?

Le Département construit le réseau public de fibre optique du Département, dénommé Numérique 66.

Le THD66, exploite, maintient et commercialise le réseau de fibre optique du Département, Numérique 66.

Les opérateurs commerciaux ou Fournisseurs d'Accès à Internet ont contractualisé avec THD66 pour fournir les abonnements (services d'accès à Internet, à la téléphonie et à la TV). Les particuliers et les entreprises doivent souscrire un abonnement auprès de l'opérateur commercial de leur choix pour être raccordés à la fibre.

Quels sont les opérateurs présents ? Tous les fournisseurs d'accès internet :

Opérateurs Grand Public : Bouygues Télécom, Free, Orange, SFR, et des opérateurs locaux et régionaux (<https://www.numerique66.fr/operateurs/>)

Opérateurs entreprises : <https://www.numerique66.fr/la-fibre-pour-les-entreprises/>

Comment la fibre va arriver dans chaque foyer ?

Le raccordement final aux habitations sera effectué par l'opérateur avec lequel un abonnement aura été souscrit. Le coût de cette installation est souvent compris dans l'abonnement mais peut aussi être payant selon l'opérateur et les conditions de raccordement.

Qui est éligible à la fibre ?

Pour tout renseignement complémentaire concernant l'installation de la fibre optique à Ortaffa contacter les services du conseil départemental : contact@numerique66.fr

Pour savoir si votre habitation est raccordable à la fibre dès à présent, vous pouvez prendre contact avec THD66.

Par mail à contact@numerique66.fr.

Sur le site Internet : <https://www.numerique66.fr/eligibilite/>

Par téléphone : 04 23 01 00 20

A quel moment la commune sera raccordée ?

Le déploiement sur Ortaffa s'étale du 1er trimestre 2023, jusqu'au premier trimestre 2024.